

DEPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 037-200065936-20250317-D2025_30-DE



ARRONDISSEMENT
DE
CHINON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
LANGEAIS**

L'an deux mille vingt-cinq le 17 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à LANGEAIS, sous la présidence de Monsieur Fabrice RUEL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 mars 2025**

La séance a été publique.

OBJET :

Etaient présents :

**QUARTIER –
Consultation
Opération
« Promouvoir nos
quartiers »**

Ruel Fabrice, Baudrier Christophe, Lerouley Laurence, Garand Nicolas, Ghanay Hédia, Bouffin Gilles, Phélon Nathalie, Chevereau Sébastien, Guedez-Galinié Annie, Masfrand Monique, Thiery Jocelyne, Claveau Jean-Luc, Delavalle Samuel, Dhieux William, Escande Laurent, De Barros Martins Alexandra, Cousseau Armelle, Martins Julien, Bureau Catherine, Teixeira Stéphane, Rohon Fabien, Philippon Benjamin, Pires Abel, Peltier Marie-Laure.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Courvoisier Pierrette donne pouvoir à Guedez-Galinié Annie,

Darnaud Mélanie donne pouvoir à Ruel Fabrice,

Gadrez Véronique donne pouvoir à Philippon Benjamin,

Frémont Sylvie donne pouvoir à Lerouley Laurence,

Goubin Jean-Marie donne pouvoir à Garand Nicolas.

Etaient absents et excusés :

Ont été élu(e)s secrétaires : - Titulaire Lerouley Laurence
- Suppléant Teixeira Stéphane

Réf : 2025/30

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents..... 24

votants..... 29

Le procès-verbal de la dernière séance est arrêté, approuvé et signé par Monsieur le Maire et les secrétaires de séance.

Monsieur le Maire expose qu'une opération « Promouvoir nos quartiers » est initiée au budget 2025.

Il s'agit de consulter les habitants des quartiers afin qu'ils puissent proposer un ou plusieurs projets concernant leur quartier suivant le guide en annexe 15.

Les projets seront ensuite soumis à l'instruction des services communaux pour vérifier leur conformité au règlement en annexe et pour déterminer s'ils sont techniquement, juridiquement et financièrement réalisables. Une estimation du coût de chaque projet sera effectuée à ce stade. Seuls les projets jugés recevables au terme de cette phase d'instruction seront soumis au choix de la commission Dynamisme des quartiers de la ville de Langeais. Les projets retenus seront ensuite mis en œuvre par la ville de Langeais.

Le montant maximum de financement alloué est de 12 000 € TTC répartis pour l'année 2025 sur 3 projets issus de 3 quartiers différents.

● Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'opération « Promouvoir nos quartiers » dont les dépenses sont inscrites au budget 2025,
- d'approuver le règlement et le guide de l'opération en annexes 15 et 16,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Le Maire,
Fabrice RUEL



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

Certifié exécutoire, publié/notifié

Le 21 mars 2025

Langeais, le 21 mars 2025,

Le Maire

